

ANNEXE - Liste des servitudes d'utilité publique
Modification du PLU de BANNAY

| Code | Type | Dénomination | Textes d'institution | Gestionnaire |
|----------|---|--|--|--|
| A5 | Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement | | - loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques | SAUR Collectivité : SIAEP Val de Loire / Pays Fort |
| AC 1 | Servitudes de protection des monuments historiques | - Château de Buranlure (sur la commune de Boullerey) (cad BL 399) - classement par arrêté du 5 mai 1944 - Périmètre de l'église Saint-Aignan à Cosne/Loire (Nièvre)(classement sur liste de 1862) - Périmètre de l'ancien convent des Augustins à Cosne/Loire (Nièvre)(inscription par arrêté du 15/06/1977) - Périmètre de la Tour des fortifications à Cosne/Loire (Nièvre)(inscription par arrêté du 25/10/1971) - Périmètre de l'église Saint-Jacques à Cosne/Loire (Nièvre)(classement par arrêté du 01/10/1930) - Périmètre de la maison Renaissance à Cosne/Loire (Nièvre)(inscription par arrêté du 29/10/1927) - Périmètre du cinéma Eden à Cosne/Loire (Nièvre)(inscription par arrêté du 28/04/1999) | - loi du 31 décembre 1913 | D.R.A.C. 6 place de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cedex |
| AC2 | Servitudes de protection des sites et des monuments naturels | * Partie de l'île de Cosne Site classé par arrêté du 12 avril 1952 (cad A1 n° 1680) superficie 8 hectares | loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresques. | DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex |
| AS 1 | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales | Capteges « Liste de Cosne » P1, P2, P3, P4 et P5 et « Verdiaux » 2 Périmètres de protection immédiate et 2 périmètres de protection rapprochée | - arrêté n°2007.1.604 du 21/06/07 - décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 - article L 1321.1 du code de la santé publique | A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cedex |
| EL 2 bis | Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents | - police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire | Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public | VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1 ^{er} CS 36229 21062 DIJON Cédex |
| EL 3 | Servitudes de halage et de marchepied | - La Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m | Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques | DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paly 58000 NEVERS |
| EL 7 | Servitudes d'alignement | - RD 66 approuvé par décision du Conseil Général en date du 24 août 1867 - RD 955 Traversée de Bannay - Traversée de Bannay de la RD 955 vers Ste Gemme/Sury-en-Vaux | - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours | Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de 18000 Bourges |

| | | | | |
|-----|---|--|---|---|
| 14 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques | * réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension) | * réseaux de distribution - Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L.323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L. 323-3 à L. 323-10 et articles R. 323-1 à R. 323-22 du code de l'énergie. - DUP * Décret n°87-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP) | * réseaux de distribution ENEDIS - Accueil Raccordement Electricité 47 ave de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9 |
| PM1 | Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles | Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de Léré - Bannay Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue dans le Sancerrois | arrêté préfectoral le 11 Juin 2002 arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013 | DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cedex |
| PT3 | Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques | * Câble GD 1249 | articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications | Orange UPR Ouest/ centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 saint Pierre des Corps |
| T1 | Servitudes relatives aux chemins de fer | Ligne 689000 Saint-Germain du Puy à Cosne sur Loire | - loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - code minier : articles 84 à 107 - code forestier : articles L.322-3 et L.322-4 | SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bd de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES |
| T5 | Servitudes aéronautiques de dégagement | * aéroport de Cosne sur Loire | dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile | Direction de l'Aviation Civile Nord District aéronautique Centre rue de l'aérogare B.P 7511 37075 Tours cedex 2 |
| T7 | Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement | Protection à l'extérieur des servitudes de l'aéroport. Arrêté du 25/07/1990 | Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18 | Direction Générale de l'Aviation Civile - SNA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex |

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour

Fait à Sancerre le 05/04/22

